

Négociations salariales de la branche du transport aérien :

Pour la FEETS-FO le compte n'y est pas !

Réf. : 23 028/ZN/MD

30.03.2023

Suite à l'augmentation automatique du SMIC au 1^{er} janvier 2023, des négociations salariales se sont tenues au sein des instances de la branche du transport aérien et se sont achevées mi-mars. Après plusieurs semaines de négociations entre les organisations salariales et patronales de la branche, l'accord sur les salaires minima hiérarchiques finalement présenté par la partie patronale n'est en aucun cas satisfaisant au regard de nos exigences. En effet, les revendications salariales de la Fédération ont été clairement exposées : un minimum de 6% d'augmentation des salaires avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023 et 15 euros d'écart minimum entre les premiers coefficients.

Ainsi, il est proposé dans cet accord une première augmentation des salaires de la branche de 2% au 1^{er} février 2023, puis une deuxième augmentation des salaires de 1,8% au 1^{er} octobre de la même année. En conséquence, du fait de ces propositions minimales, la grille se retrouvera à nouveau tassée avec le spectre d'une énième augmentation du SMIC à l'été 2023. De plus, aucune clause de revoyure n'est notifiée dans cet accord. Par ailleurs, selon l'INSEE, sur l'année 2022, les prix à la consommation ont augmenté de +6%, de l'énergie de +15%, de l'alimentation de +12%, des produits manufacturés de +4,6 %, ce qui est largement au-dessus des augmentations proposées.

Les salaires minima hiérarchiques concernent énormément de salariés de l'aérien qui appartiennent notamment à des entreprises sous-traitantes puisque dans ces entreprises les salaires sont circonscrits aux minima de branche. De plus, le patronat du secteur se plaint régulièrement des problématiques d'attractivité des métiers et de conservation des personnels dans les entreprises. Or, les salaires de la branche sont indubitablement en décrochage et sont trop faibles au regard des contraintes et exigences du secteur, de l'expertise requise dans les multiples métiers de l'aérien mais aussi du coût de la vie.

Pour toutes ces raisons, la FEETS-FO refuse de signer cet accord méprisant. Après les grèves de l'été 2022, le risque de contestations en 2023 est toujours aussi grand. Les salariés du transport aérien exigent des salaires décents !

Contacts :

Zaïnil NIZARALY, Secrétaire général, 07 84 26 73 06

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral, 06 30 63 99 81

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



 contact@feetsfo.fr

 www.feetsfo.fr

 01 44 83 86 20

 01 48 24 38 32

